



FORMATION CONTINUE 2022

EN PRESENTIEL

DROIT PENITENTIAIRE

**LES SERVICES PENITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION**

Jeudi 8 septembre

De 9h30 à 12h30

et

De 14h00 à 17h00

Stéphanie LIENARD

Adjointe au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de
prévention de la récidive
DISP TOULOUSE

Rodolphe MANGEL

Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef du département des politiques
d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR)

190€ la séance

160€ / - 2 ans

En présentiel à l'EDASOP, 35C Boulevard des Récollets, Toulouse

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les missions des SPIP, leurs méthodologies d'intervention ainsi que leur rôle en pré-sentenciel et en post-sentenciel.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

I - Présentation des missions des SPIP et méthodologie d'intervention

II - Le rôle du SPIP en pré-sentenciel

- En milieu fermé
- En milieu ouvert

III - Le rôle du SPIP en post-sentenciel

- En milieu fermé
- En milieu ouvert

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)